Août 2023 **Règlements techniques : Soccer masculin** RT/10-1

1. COMPÉTITION

1.1. STRUCTURE DU CHAMPIONNAT

Le Championnat de U SPORTS est un tournoi d'un minimum de onze (11) matchs présentés sur quatre (4) jours. Il est disputé en élimination directe avec huit équipes en quarts de finale. On organise un match pour la troisième place et il y a possibilité d'un match consolation pour la cinquième place (si le temps le permet), mais pas de match pour la septième place.

1.2. DÉSIGNATION DES ÉQUIPES PARTICIPANTES DU CHAMPIONNAT

La désignation des équipes participantes est la liste des équipes qui se qualifient pour le Championnat national et comprendra, au minimum, une équipe hôte et les champions d'association.

1.3. ÉQUIPES

Les équipes participantes du Championnat **2023** seront les suivantes.

- Champions de SUA;
- Champions des SUO;
- Champions du RSEQ;
- Champions de l'Association Canada-Ouest;
- Équipe hôte; (**Université Cape Breton**)
- **Une (1) équipe désignée de l'Association Canada-Ouest (doit être une équipe médaillée du championnat d'association)**
- Une (1) équipe désignée du RSEQ (doit être une équipe médaillée du championnat d'association)
- Une (1) équipe désignée des SUO (doit être une équipe médaillée du championnat d'association)

1.4. CLASSEMENT ET TIRAGE

1.4.1. PRINCIPES UTILISÉS POUR LE CLASSEMENT

Les principes utilisés pour le classement en soccer masculin sont les suivants :

1. Les résultats des finales d'associations doivent être respectés.
2. Les équipes championnes d'associations doivent être classées parmi les quatre premières.
3. On évitera les affrontements entre équipes d'une même association au premier tour pour les deux équipes les mieux classées de chaque association.

4. Quand cela est possible, les équipes d'une association n'affronteront pas les mêmes équipes que l'autre formation de la même association (p. ex. ; CO1 vs RSEQ2 donc CO2 ne jouerait pas contre RSEQ1)

1.4.2. TIRAGE

Le tirage est défini comme l'horaire attribué à une équipe en vue du Championnat national.

1 contre 8
4 contre 5
2 contre 7
3 contre 6

Le Bureau de U SPORTS se basera sur les critères et procédures suivantes pour élaborer le tableau du championnat.

1.4.2.1. PROCÉDURE POUR COMPLÉTER LE TABLEAU

Après le Championnat de U SPORTS de l'année actuelle, les quatre champions d'association seront assignés un rang de 1 à 4 selon le dernier Classement du Top 10 de la saison. Le champion d'association le mieux classé occupera la position 1, suivi par le deuxième champion le mieux classé, etc. Les matchs A à D compteront chacun un champion d'association. Après le positionnement des quatre champions d'association dans les matchs A à D, l'équipe la mieux classée qui suit parmi les finalistes d'association sera placée à la position 5. Si le champion d'association de leur association occupe la position 1 ou 4, alors cette équipe sera placée à la position 6 pour être du côté opposé du tableau du champion de son association. L'équipe la mieux classée au Top 10 qui suit sera placée à la position 5, et une fois de plus, si leur champion d'association occupe la position 1 ou 4, elle sera placée à la position 7.

L'hôte et les trois équipes désignées se retrouveront du côté opposé du tableau tout comme l'équipe placée à la position 1 de chaque association sportive. Exception : L'équipe à la position 1 ne jouera pas contre l'équipe hôte dans le premier match. L'hôte se retrouvera contre l'équipe à la position 4 de ce côté du tableau. Ainsi donc, chaque équipe classée en position 1 de chaque association sportive sera jumelée à un(e) finaliste d'une association sportive différente ou à l'hôte.

1.4.2.2. PROCÉDURES DE CLASSEMENT

1. Immédiatement après les championnats des associations sportives, le secrétariat U SPORTS annoncera le classement final et l'horaire.

2. Le tableau du championnat doit être révisé et approuvé par le Conseil des entraîneurs avant d'être divulgué.
3. Les décisions concernant le classement sont sans appel.
4. Toute université membre qui divulgue cette information avant l'embargo déterminé par le secrétariat U SPORTS est passible d'une amende de 500 $.

1.5. STRUCTURE

La structure d'un Championnat national dépendra du sport et englobera un large éventail d'aspects, notamment :

1. Style du Championnat (élimination directe, tournoi à la ronde, etc.)
2. Nombre d'équipes participantes
3. Nombre de jours pendant lesquels le Championnat a lieu

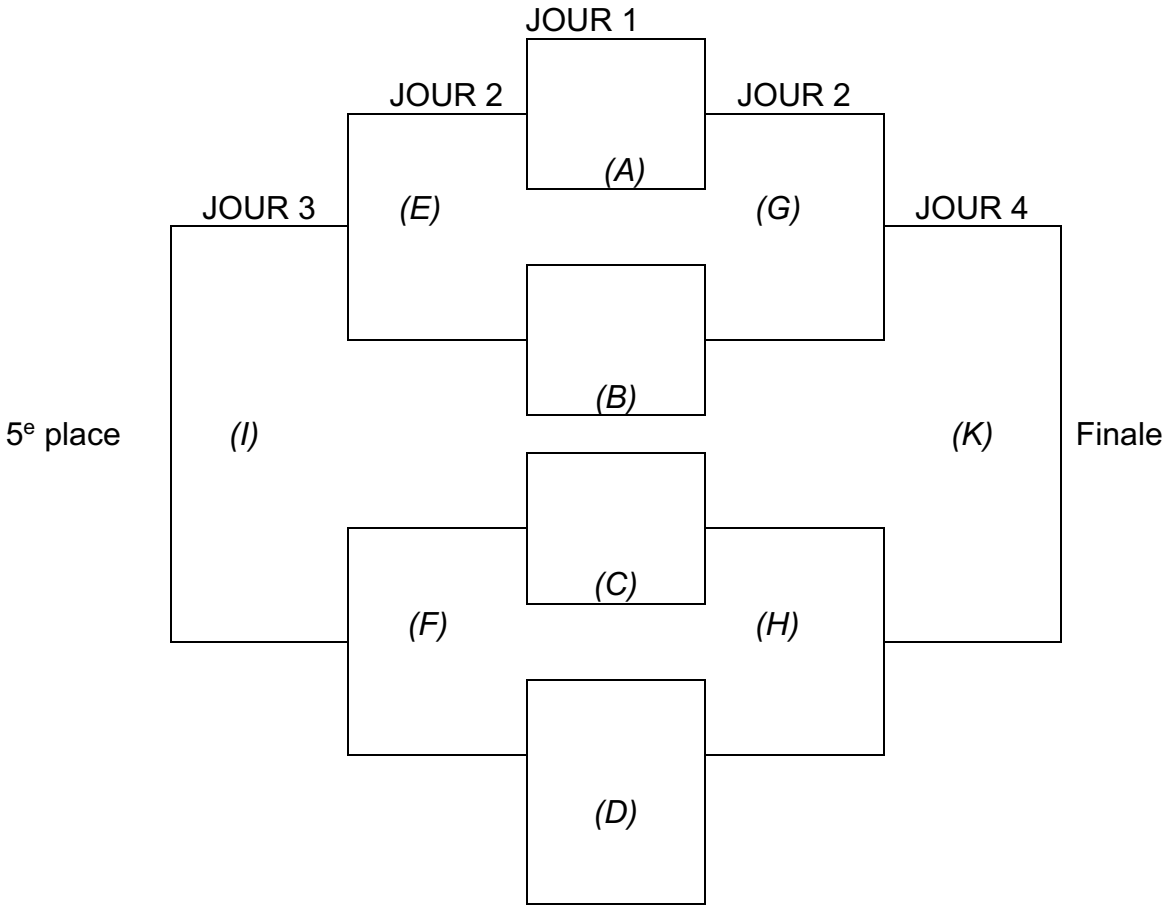

JOUR 4	
Perdant G vs. Perdant H *(J)*	3e Place

Remarques :

a) Afin d'assurer l'intégrité du classement, la structure du tableau doit être maintenue (c'est-à-dire que le match A et le match B doivent toujours rester ensemble et le match C et le match D doivent toujours rester ensemble) pour assurer le même temps de repos à toutes les équipes. Le match A et le match B peuvent cependant être déplacés vers la moitié inférieure du tableau, permettant au match C et au match D d'être déplacés vers la moitié supérieure du tableau.

b) Tant et aussi longtemps que l'intégrité du classement est respectée, les matchs de la moitié supérieure du tableau peuvent être inversés de façon à compenser le déplacement et le changement de fuseau horaire (par exemple, dans le cas des équipes de Canada-Ouest se déplaçant vers l'est). Si les équipes en compétition ne sont pas affectées par le changement de fuseau horaire, aucun changement dans l'horaire des matchs n'est permis.

1.6. HORAIRE ET DÉROULEMENT

L'horaire final est à la discrétion du comité d'organisation en consultation avec le Bureau de U SPORTS.

1.7. HORAIRE DES RENCONTRES

Le Bureau de U SPORTS et le comité d'organisation local doivent déterminer l'horaire du début de chaque match en tenant compte de la disponibilité des installations et des exigences de diffusion/de la télévision. Dans toutes les situations, un minimum de 20 minutes sera accordé entre les matchs (de la fin du match précédent au début du match suivant). Aucun match ne peut avoir lieu avant 11 h, tandis que la finale doit avoir lieu au plus tard à 14 h afin que les équipes puissent potentiellement retourner chez elles le dimanche soir.

Durée d'un match : deux demies de 45 minutes, avec quinze (15) minutes d'intermission.

1.8. HORAIRE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT / D'ÉCHAUFFEMENT

Chaque équipe a droit à un minimum quotidien de 45 minutes d'entraînement sur le plateau de compétition, à partir d'au moins une journée avant le début du

Championnat. Une attention sera accordée aux équipes de l'extérieur en ce qui concerne les fuseaux horaires. Tous les joueurs admissibles déclarés sont autorisés à participer à l'échauffement.

Les équipes des trois (3) derniers matchs de la première journée seront autorisées à s'échauffer sans ballon dans la zone derrière le but ou la zone de la piste de course entourant le terrain (ceci afin de garantir que les équipes puissent s'échauffer de manière adéquate si les matchs précédents nécessitent une prolongation).

1.9. PROLONGATION, TEMPS MORT ET BRIS D'ÉGALITÉ

Tous les matchs doivent permettre de déclarer une équipe gagnante. La procédure suivante s'applique quand le pointage est égal au terme du temps de jeu régulier :

1. Tous les matchs de quart-de-finale, demi-finale et pour la médaille d'or :

Au terme de ces matchs, les équipes jouent deux (2) périodes de 15 minutes. Si le pointage est toujours égal, on détermine le vainqueur en tirs de barrage selon la méthode prévu aux règlements de la FIFA. Un(e) dirigeant(e) de l'équipe peut accompagner celle-ci au centre du terrain pour les tirs de barrage.

2. Demi-finale de consolation, finale de consolation et pour la médaille de bronze :

Si le pointage est égal au terme du temps régulier de jeu prévu, on procède à des tirs de barrage selon la méthode prévue aux règles de la FIFA. Un(e) dirigeant(e) de l'équipe peut accompagner celle-ci au centre du terrain pour les tirs de barrage.

1.10. RÉSULTATS ET STANDARDS (N/A)

1.11. RECORDS ET STATISTIQUES

Le (ou la) commissaire / responsable / statisticien(ne) de l'association sportive fournira au comité hôte un état actuel des cartons pour tous les matchs de l'association sportive et des rencontres éliminatoires pour tous les joueurs participants. Les entraîneurs participants doivent produire une copie bien lisible de leur dernière feuille de match pour déterminer si une athlète a reçu un carton rouge dans le cadre de ce match.

1.11.1. TOURNOIS ÉLIMINATOIRES / CHAMPIONNAT NATIONAL

1.11.1.1. Toutes les suspensions survenues dans les tournois éliminatoires régionaux (accumulation de cartons jaunes, cartons rouges ou expulsions

d'entraîneur(e) / membre du personnel) pour les équipes participant au Championnat de U SPORTS sont appliquées et respectées au Championnat de U SPORTS. Si un(e) entraîneur(e) est expulsé(e) à son dernier match avant le Championnat de U SPORTS, il/elle sera suspendu(e) pour le premier match du Championnat de U SPORTS. **En cas de suspension servie pendant le Championnat, l'établissement participant est responsable d'en informer l'hôte.**

1.11.1.2. L'accumulation de cartons jaunes dans les matchs éliminatoires régionaux est effacée au début du Championnat de U SPORTS.

1.11.1.3. L'accumulation de deux cartes jaunes au cours de la même partie au Championnat de U SPORTS entraînera l'expulsion dans cette partie et entraînera une suspension automatique minimale d'une partie. Tous les cartons rouges émis dans les matchs du Championnat de U SPORTS entraîneront une suspension minimale d'une partie. D'autres suspensions s'appliqueront si le Comité de direction du championnat le juge nécessaire.

1.11.1.4. L'accumulation de trois cartons jaunes au cours du Championnat de U SPORTS entraînera une suspension d'une partie qui sera appliquée à la participation du joueur au cours de la saison régulière suivante dans n'importe quel établissement membre de U SPORTS pour le soccer.

1.11.1.5. Tous les cartons rouges émis aux joueurs ou d'entraîneurs à leur dernier match au Championnat de U SPORTS entraîneront une suspension minimale d'une partie. D'autres suspensions s'appliqueront si le Comité de direction du championnat le juge nécessaire. La suspension qui en résulte doit être appliquée à la participation du joueur au cours de la saison régulière suivante dans n'importe quel établissement membre de U SPORTS pour le soccer.

2. EFFECTIF POUR LE CHAMPIONNAT

2.1. Chaque équipe participant au Championnat peut déclarer jusqu'à vingt-deux (22) joueurs inscrits sur le plus récent certificat d'admissibilité de U SPORTS soumis. Les équipes peuvent aligner à leur discrétion dix-huit (18) de ces joueurs. Aucun changement/ajout ne peut être apporté à cette liste une fois soumise.

2.2. Le comité d'organisation fournira un formulaire à chaque entraîneur-chef pour chaque match, avec une liste des vingt-deux (22) joueurs déjà déclarés.

2.3. EFFECTIF LE JOUR DU MATCH

2.3.1. Les entraîneurs doivent identifier leurs dix-huit (18) joueurs et déclarer leurs partants au comité d'organisation 60 minutes avant le début du match.

2.3.2. S'il s'avérait qu'un joueur se blesse avant le botté d'envoi, un autre joueur pourrait la remplacer sans compromettre les chances du joueur blessé de revenir au jeu plus tard dans le match.

2.3.3. Le comité d'organisation remplira la feuille de match pour les deux équipes à la fin de l'échauffement OU au moins 10 minutes avant le début du match (selon la première éventualité). L'entraîneur-chef doit signer la version finale de la feuille de match.

3. EFFECTIF SUR LA TOUCHE

Vingt-cinq (25) personnes seulement sont autorisées à prendre place sur la touche dans la zone réservée à l'équipe, ce qui comprend les joueurs, les entraîneurs et le personnel de soutien.

Remarque : Toute personne au-delà du maximum de vingt-cinq (25) sera considérée un spectateur et devra prendre place dans les gradins.

3.1. IDENTIFICATION DES ÉQUIPES

3.1.1. L'identification des équipes à domicile et extérieure sera basée sur le classement pour le Championnat. L'équipe la mieux classée est l'équipe à domicile, et l'équipe à domicile aura le choix des couleurs.

3.1.2. L'équipe la mieux classée aura aussi le premier choix du banc.

3.2. ADMISSIBILITÉ INDIVIDUELLE (S.O.)
3.3. INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES (S.O.)
3.4. CLASSEMENTS INDIVIDUELS (S.O.)
3.5. INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES (S.O.)
3.6. CLASSEMENT DES ÉQUIPES (S.O.)

4. ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

4.1. BALLON

Il n'y a actuellement aucun ballon officiel de match de soccer de U SPORTS.

4.2. ENREGISTREMENT DES MATCHS

4.2.1. VIDÉOS DES MATCHS

4.2.1.1. ADVERSAIRES DE PREMIÈRE RONDE

Avant le Championnat : Les adversaires des matchs de première ronde doivent s'échanger les enregistrements de leurs deux (2) derniers matchs avant le Championnat national de U SPORTS en format téléchargeable (fichier mp4 ou comparable). Les enregistrements doivent être téléversés dans le dossier partagé de U SPORTS identifié au plus tard le lundi à midi (HE). Les équipes n'auront accès aux vidéos de leurs adversaires pour fins de téléchargement qu'une fois que les deux équipes auront achevé le processus de téléversement.

4.2.1.2. RESPONSABILITÉS DE L'HÔTE

Le comité d'organisation doit enregistrer tous les matchs du Championnat national de U SPORTS et fournir les enregistrements à chaque équipe participante et aux officiels à la fin de chaque match et au plus tard 90 minutes après le coup de sifflet final.

4.3. UNIFORMES

Les équipes doivent se rendre au Championnat avec deux ensembles de chandails : un ensemble clair et un ensemble foncé.

Le maillot du gardien de but et celui des joueurs doivent être soumis pour approbation à la réunion technique précédant le championnat.

4.3.1 LOGO DE U SPORTS

U SPORTS se réserve le droit d'exiger que tous les participants à un Championnat de U SPORTS portent le logo de U SPORTS sur leurs uniformes. Ces logos sont fournis à chaque équipe avant le Championnat. Le logo doit être apposé sur la poitrine dans le coin supérieur droit de chaque uniforme.

4.3.2 LOGOS D'ENTREPRISE

Si une équipe a un logo d'entreprise sur son chandail, elle doit envoyer une photo au (ou à la) directeur(trice) du Sport de U SPORTS avant la

conclusion des éliminatoires de son association pour obtenir l'approbation du chef de la direction. Les équipes qui ne le font pas ne seront pas autorisées à porter des logos d'entreprise sur leurs uniformes et devront les retirer/couvrir avant la compétition.

4.3.3 NUMÉROS

Les uniformes doivent être numérotés, incluant l'uniforme du gardien de but. Les uniformes devront être numérotés à l'avant et à l'arrière du maillot. Les shorts devront aussi être numérotés. Les numéros devront être de couleurs contrastantes avec celle de l'uniforme (faciles à distinguer de la principale couleur et du principal motif de l'uniforme).

Tailles suggérées des numéros :

- Arrière du maillot – au moins 8 pouces (20,32 cm) de hauteur
- Avant du maillot – au moins 4 pouces (10,16 cm) de hauteur

Un joueur ne peut pas porter le même numéro qu'un autre joueur de la même équipe.

4.4. DOSSARDS, BAS, COULEUR DES MAILLOTS, COLLANTS, SERVIETTES

1. À la réunion technique, les entraîneurs conviennent de la couleur des bas, des shorts et des maillots qui sont portés par chaque équipe pendant le tournoi. Chaque équipe doit avoir deux ensembles de bas et de shorts (un de couleur claire et l'autre de couleur foncée.) Les collants courts sont autorisés sous l'uniforme.

2. Les joueurs sont autorisés à porter des collants par mauvais temps.

   Sous-vêtements/Spandex :
   - Maillot clair - tout sous-vêtement doit être blanc.
   - Maillot foncé - tout sous-vêtement doit être noir ou de la même couleur que l'uniforme.

3. Les gardiens de but doivent porter un maillot et des chaussettes qui les distinguent des autres joueurs et gardiens de but (y compris de leur propre équipe) sur le terrain

4. Des attelles de genoux sont autorisées à condition qu'elles soient bien rembourrées. Une manche d'attelle de genou peut être portée, peu importe sa couleur.

5. Des protège-chevilles par-dessus les chaussettes, indépendamment de la couleur

6. Pour des raisons de sécurité, tous les joueurs doivent porter des protège-tibias.

4.5. PROTÈGE TÊTE ET CASQUES (S. O.)
4.6. IDENTIFICATION DES CAPITAINES (S. O.)
4.7. RÉPARTITION DES EFFECTIFS (S. O.)
4.8. TÉLÉPHONE POUR OBSERVATEURS (S. O.)

4.9. EXIGENCES EN INSTALLATION

4.9.1. Dans la mesure du possible, le Championnat de U SPORTS sera joué sur gazon naturel.

4.9.2. On doit autant que possible, enlever les poteaux des buts de football qui ne devraient pas être visibles du terrain de soccer. On doit les enlever s'ils interfèrent avec le jeu.

4.9.3. Au championnat national, la musique d'ambiance est permise seulement avant le début et à la mi-temps de chaque match

4.9.4. Cinq (5) ballons seront utilisés pendant le Championnat, soit un (1) ballon en jeu et quatre (4) ballons placés sur le terrain. De plus, six personnes seront responsables de garder le ballon en jeu, deux par ligne de touche et un derrière chaque filet.

5. RÈGLEMENTS

À part les changements suivants, les compétitions sont régies par les Lois du jeu de la FIFA :

Substitution : Un maximum de six (6) substitutions par 90 minutes de temps régulier ainsi qu'un nombre illimité de substitutions à la demie, parmi les 18 joueurs désignés pour le championnat de soccer (les joueurs remplacés peuvent réintégrer le jeu). Les gardiens de but peuvent tous deux occuper d'autres postes sur le jeu. Aucune substitution ne sera permise dans le cas d'un joueur expulsé du match par un officiel pour mauvaise conduite.

Pour les matchs qui jouent la prolongation, un nombre illimité de changements peuvent être faits avant et à mi-chemin de la prolongation.

Remarque : Le comité hôte doit fournir des bordereaux de remplacement pour tous les matchs du Championnat de U SPORTS.

6. RÉUNIONS

6.1. RÉUNION TECHNIQUE

Une réunion technique aura lieu en personne avant le premier match d'un Championnat national de U SPORTS. Le jour et l'heure de la réunion sont à la discrétion du comité d'organisation local.

L'entraîneur-chef de chaque équipe participante, un(e) représentant(e) des officiels (idéalement l'officiel(le) en chef ou l'entraîneur(e)/superviseur(e) des arbitres), le/la délégué(e) de U SPORTS et des membres du comité d'organisation doivent assister à cette réunion.

Le/la président(e) de la réunion technique sera le/la délégué(e) de U SPORTS.

Remarque : un(e) représentant(e) du diffuseur officiel peut être présent(e).

6.2. RÉUNION DES ENTRAÎNEURS

Une réunion non officielle des entraîneurs peut être organisée et nécessiter une salle de réunion pendant le Championnat. Le jour et l'heure de la réunion sont à la discrétion du comité d'organisation local en consultation avec le président de l'association des entraîneurs.

Remarque : Il ne s'agit pas d'une réunion officielle du sous-comité technique du sport de U SPORTS et, par conséquent, toute décision ayant une incidence sur les politiques ou les règlements de U SPORTS doit être envoyée au sous-comité technique. La responsabilité incombe au président de l'association des entraîneurs ou à son représentant.

7. COMMERCIAL

7.1. CONFÉRENCE DE PRESSE

La date et l'heure de la conférence de presse d'un Championnat national de U SPORTS sont déterminées par U SPORTS et le comité d'organisation local.

8. OFFICIELS

8.1. OFFICIELS SUBVENTIONNÉS

U SPORTS subventionne les déplacements de treize (13) officiels.

8.2. AFFECTATIONS DES OFFICIELS

Canada Soccer est responsable de la sélection des officiels pour le Championnat national de U SPORTS.

8.3. QUALIFICATIONS DES OFFICIELS

1. Arbitre national(e)
2. Doit avoir arbitré au moins un (1) match de U SPORTS pendant la saison
3. Arbitre assistant(e) de grade 1

8.4. RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS

1. Payer et fournir l'hébergement (occupation double ou occupation simple pendant une pandémie), les repas (indemnité quotidienne), le transport terrestre local et les honoraires de match des 13 officiels subventionnés. Toute modification à l'hébergement initiée par un(e) officiel(le) et entraînant des frais supplémentaires sera à la charge de la personne concernée (exemple : demande d'un(e) officiel(le) de rester plus longtemps que nécessaire).

2. Fournir, à leurs frais, le transport terrestre local pour les responsables / assignataires / évaluateurs des arbitres vers et depuis les sites du Championnat, au besoin.

3. Réserver l'hébergement de tous les responsables / assignataires / évaluateurs des arbitres dans le même hôtel que les autres officiels. L'hôte coordonnera les arrangements directement avec Canada Soccer.

4. Les indemnités quotidiennes des officiels de match seront la responsabilité du comité d'organisation du Championnat, aux tarifs suivants approuvés par U SPORTS : 55 $ par jour par officiel(le) [(Dej.) 10 $, (Din.) 20 $ et (S) 25 $], sauf dans l'éventualité où des repas sans frais seraient fournis.

5. Fournir un laissez-passer pour le tournoi aux responsables / assignataires / évaluateurs des arbitres leur donnant accès à l'installation et au terrain de compétition. Des sièges doivent être réservés pour les entraîneurs d'arbitres, soit à la table des marqueurs, soit à une table des médias surélevée à proximité ou directement derrière la table des marqueurs.

8.4.1. EXIGENCES – JOUR DE MATCH

8.4.1.1. Vestiaire et douches au site de compétition.

8.4.1.2. Serviettes pour les douches d'après-match.

8.4.1.3. Collations et rafraîchissements à la demie et après le match (eau, Gatorade, fruits, barres nutritives, etc.). Ceci peut être laissé dans leur vestiaire.

8.4.1.4. Une salle distincte, avec un grand écran, pour la rétroaction d'après-match à l'usage des arbitres et des entraîneurs d'arbitres.

8.5. RESPONSABILITÉS DE L'ONS

1. Pour couvrir les frais d'hébergement, de repas et de transport des responsables / assignataires / évaluateurs d'arbitres.

2. Fournir au comité d'organisation du Championnat une facture pour le montant total des honoraires et des indemnités quotidiennes avant le Championnat (doit inclure les indemnités quotidiennes pour un minimum de quatre jours). La facture doit être envoyée au comité d'organisation du Championnat 30 jours avant le Championnat.

8.6. HONORAIRES

Arbitres : 80 $ chacun par match
Arbitre assistant : 40 $ chacun par match
Quatrième officiel: 40 $ chacun par match

8.7. PROCESSUS DE SÉLECTION

Canada Soccer soumettra au Bureau de U SPORTS la liste des officiels recommandés au plus tard 30 jours avant le Championnat.

8.8. AFFECTATION DES OFFICIELS SUR PLACE

8.8.1. Les responsables de l'évaluation et de l'affectation participent à la réunion technique avant le Championnat. On discute uniquement des points techniques de l'arbitrage. Aucun commentaire sur la qualité de l'arbitrage et la compétence des officiels ne sera émis au moment de cette réunion. Il n'y aura pas d'autres réunions entre les entraîneurs et les responsables de l'évaluation et de l'affectation une fois le Championnat entamé.

8.8.2. Tous les matchs seront attribués en fonction des compétences telles que déterminées par les responsables des arbitres.

9. RÉCOMPENSES DE LA SAISON ET DU CHAMPIONNAT

**Remarque : On doit consulter la politique 60.20 pour obtenir des renseignements plus précis sur les prix et trophées.*

9.1. ÉTOILES CANADIENNES

9.1.1. Les membres de la première (11) et de la deuxième (11) équipes d'étoiles sont choisis par le comité de sélection des prix

9.1.2. Chaque association sportive soumettra sept (7) nominations au bureau de U SPORTS dans le modèle de nomination fourni deux semaines avant le championnat.

9.1.3. Le joueur par excellence de chaque association sportive est automatiquement nommé sur la première équipe d'étoiles.

9.1.4. Les étoilées canadiennes doivent avoir été nommées à ce titre dans leur propre association sportive, si l'association choisit une équipe d'étoiles.

9.1.5. Pour gagner un prix national, un athlète doit avoir été nommé au sein de l'équipe d'étoiles de son association, si une telle équipe est nommée.

9.2 ATHLÈTE PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE (TROPHÉE JOE JOHNSON)

9.2.1 Le joueur qui reçoit le plus grand nombre de points pour la sélection au sein de l'équipe d'étoiles canadiennes est automatiquement nommé récipiendaire du prix Joe Johnson.

9.2.2 Le récipiendaire de ce titre doit avoir été choisi Athlète par excellence de sa conférence, si ce titre existe.

9.3 RECRUE DE L'ANNÉE (PRIX LOU BILEK) ET ÉQUIPE ÉTOILE DES RECRUES

9.3.1 Le lauréat de ce prix est sélectionné par le comité de sélection du prix

9.3.2 Chaque association sportive propose une nomination pour la Recrue de l'année, accompagnée de notes biographiques, au Bureau de U SPORTS, ainsi que ses trois meilleures recrues, telles qu'élues par association.

9.3.3 Le joueur doit être âgé de moins de 21 ans au 31 décembre de l'année en cours et il doit écouler sa première année d'admissibilité à U SPORTS Canada.

9.3.4 Le lauréat de ce titre doit d'abord avoir été nommé Recrue de l'année dans sa propre association sportive, si ce titre existe.

9.3.5 L'équipe étoile des recrues sera composée des trois meilleures recrues de chaque association pour un total de 12 athlètes.

9.4 ÉTUDIANT ATHLÈTE ENGAGÉ DANS SON MILIEU

9.4.2 Sélectionnés par le comité de sélection des prix, selon les mêmes échéances que le processus de sélection des étoiles canadiennes.

9.4.3 Les nominations des associations doivent présenter des notes biographiques sur ces trois critères.

9.4.4 Un étudiant-athlète peut recevoir ce prix qu'une seule fois.

9.4.5 La personne récipiendaire de ce titre doit d'abord avoir été nommée dans sa propre association sportive, si ce titre existe.

9.4.6 Le récipiendaire doit se démarquer sur trois plans : soccer, études et implication dans son milieu.

9.5 ENTRAÎNEUR DE L'ANNÉE

9.5.1 Le lauréat de ce prix est sélectionné par le comité de sélection des prix.

9.5.2 Chaque association sportive doit présenter une candidature accompagnée de notes biographiques au Conseil des entraîneurs.

9.5.3 Le lauréat de ce titre doit d'abord avoir été nommé entraîneur de l'année dans sa propre association sportive, si ce titre existe.

9.6 BANNIÈRE DE U SPORTS ET TROPHÉE

Remis à l'équipe championne.

9.7 MÉDAILLES DU CHAMPIONNAT

Remises aux trois équipes finalistes du Championnat de U SPORTS

9.8 JOUEUR LE PLUS UTILE DU CHAMPIONNAT (TROPHÉE COMMÉMORATIF SAM DAVIDSON)

9.8.1 Il est choisi par un comité de trois personnes, formé par le comité d'organisation. Dans la mesure du possible, ce comité inclura des entraîneurs non participants qui assistent au Championnat.

9.8.2 Le choix se fait en tenant compte des performances au Championnat national.

9.8.3 Il doit être membre de l'équipe d'étoiles du championnat, si ce titre existe.

9.9 ÉQUIPE D'ÉTOILES DU CHAMPIONNAT

9.9.1 Il est choisi par un comité de trois personnes, formé par le comité d'organisation. Dans la mesure du possible, ce comité inclura des entraîneurs non participants qui assistent au Championnat.

9.9.2 La sélection est fondée sur la performance des étudiants-athlètes au Championnat de U SPORTS.

9.10 JOUEURS DU MATCH

9.10.1 Un joueur de chaque équipe est nommé à titre de joueur du match.

9.10.2 Un comité désigné ou les entraîneurs en chef des équipes participantes sélectionneront le joueur du match pour l'équipe adverse.

9.11 PRIX R.W. PUGH – FAIR-PLAY

9.11.1 Sélection en fonction du comportement de l'équipe au Championnat de U SPORTS.

9.11.2 Sélection par les membres de l'association des entraîneurs en collaboration avec le comité d'organisation hôte.

10. COMITÉS

10.1. COMITÉ DE SÉLECTION DES PRIX

Le comité de sélection des prix sera présidé par le président de l'association des entraîneurs. Le comité sera composé des quatre (4) représentants des entraîneurs du sous-comité technique du sport.

Ce comité sélectionnera les récipiendaires des prix suivants :

- Étoiles canadiennes (première et deuxième équipes)
- Joueurs par excellence de l'année
- Recrue de l'année et équipe d'étoiles des recrues
- Prix de l'étudiant-athlète engagé dans son milieu
- Entraîneur de l'année

Remarque : si un candidat au titre d'entraîneur de l'année fait partie du comité de sélection des prix, il n'aura pas de vote dans cette catégorie.

10.2. COMITÉ DE DIRECTION DU CHAMPIONNAT

10.2.1 Rôle du comité

Ce comité a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au déroulement du Championnat et il agit à titre à titre de comité de protêts. Le comité applique les règlements de U SPORTS Canada comme stipulés. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de U SPORTS Canada. Le comité ne peut pas interpréter les règlements d'admissibilité de U SPORTS Canada.

10.2.2 Le comité de direction du championnat est composé des personnes suivantes

1. Le (ou la) responsable du Championnat
2. Le (ou la) délégué(e) de U SPORTS
3. L'officiel(le) en chef (ou un(e) remplaçant(e) parmi le groupe des officiels)
4. Le (ou la) président(e) de l'association des entraîneurs ou son (ou sa) remplaçant(e).

Le quorum du comité est de quatre membres sur quatre (ou de leurs suppléants).

10.2.3 Mesures disciplinaires

Un membre du comité de direction, qui est impliqué directement ou indirectement dans un cas d'appel ou de protêt considéré par le comité, doit se retirer. Les autres membres du comité nomment alors un(e) remplaçant(e). Celui-ci doit être impartial et non touché par le cas examiné. Cette décision de remplacer un membre du comité de direction appartient exclusivement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 3.2 de U SPORTS (voir ci-dessous), le comité de direction du championnat dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et agir immédiatement en cas d'inconduites de nature mineure (pas d'ordre criminel) qui se produisent à un Championnat de U SPORTS. Un rapport de l'incident, contenant tous les détails et les mesures adoptées par le comité de direction, doit être transmis aux directeurs des sports des universités concernées, au Bureau de U SPORTS et au comité de discipline de U SPORTS.

U SPORTS s'attend à que les représentants des universités membres et/ou de U SPORTS qui participent aux championnats canadiens se comportent de façon responsable, avec convenance et dans le respect des lois du pays.

10.3 JURY D'APPEL (S.O.)
10.4 DÉLÉGUÉS (S.O.)

11. ANNEXES (S.O.)